



Synthèse des réflexions UNSA dans le cadre de la négociation d'un accord Stress à la compagnie IBM France

1. Objectifs de l'accord

Pour l'UNSA, le but à atteindre dans ce projet d'accord :

Avoir une véritable structure paritaire, dotée des moyens aptes à améliorer de façon efficace la protection de la santé au travail notamment dans sa dimension stress à la compagnie.

Avoir un processus évolutif dans le temps afin de tenir compte de l'évolution de « l'état de l'art » en la matière.

Pour l'UNSA l'accord objet de cette négociation doit impérativement s'appuyer sur l'accord cadre interprofessionnel du 2/7/08.

1. Définitions

Définition du Stress telle que donnée par l'agence européenne pour la santé au travail

1. Les indicateurs.

Ils devront être objectifs, pertinents, précis.

1. Identification et suivi des facteurs de stress
2. Indicateurs de suivi de stress dans l'entreprise

Pour l'UNSA il est primordial qu'il y ait une cohérence d'ensemble de suivi des indicateurs, ce qui suppose une structure nationale.

La gestion différenciée de la médecine du travail en fonction des sites est un écueil qu'il faut traiter.

1. Les acteurs, rôles

Pour l'UNSA il est primordial de s'accorder précisément sur le rôles des différents acteurs impliqués à divers degrés dans l'atteinte des objectifs de cet accord.

1. DRH
2. Service de santé au travail
3. Les IRP
4. cas particulier du CHSCT
5. Le salariés
6. OS
7. Autres
IPRP,
Psychologue du travail

1. Les moyens

Ceux ci doivent être à la hauteur des ambitions.

Il n'est pas question pour l'UNSA de reconduire sous sa forme actuelle ce qui a été unilatéralement mis en place par la Compagnie.

Les moyens, les structures à mettre en place et leurs compositions, doivent faire l'objet de cette négociation afin d'aboutir à un accord entre les parties.

L'UNSA Propose :

- La création d'une cellule paritaire de prévention, alerte et suivi du stress professionnel.
- Le renforcement du rôle des CHSCT
- Le renforcement du service de santé au travail
- La création d'une coordination nationale des CHSCT sur les sujets concernant l'entreprise en sa globalité.

1. Les actions

Elles doivent être de 3 natures préventives, d'alertes et curatives

Elles doivent faire l'objet d'un suivi.

1. Commission de suivi, durée de l'accord.

Pour l'UNSA l'accord doit être à renégocier dans un délai défini compte tenu de l'évolution permanente des réflexions sur le sujet